

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01248

Numéro SIREN : 527 589 931

Nom ou dénomination : PACE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012784

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/012784**
n°de gestion : **2010B01248**
n°SIREN : **527 589 931 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 23/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PACE PARTICIPATIONS - Société par actions simplifiée
15 rue Des Villas 42390 Villars -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



725931

Désignation de l'entreprise		SAS PACE PARTICIPATIONS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		15 Rue des Villas		42390 VILLARS		
Numéro SIRET *		5 2 7 5 8 9 9 3 1 0 0 0 2 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 7		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 9		
				Exercice N-1 clos le 3 1 0 1 2 0 1 8		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	3 790	030	252	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	3 790	048	252	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	659	062	659	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	9 207	066	9 207	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	36 929	074	36 929
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	198 511	086	198 511	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	245 305	098	245 305	
	Total général (I+II)	110	249 095	112	252	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	500	126	500	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	115 915	132	136 709	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	121 967	136	37 206	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142	243 382	142	179 415	
	Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 907	166	1 740	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	555	172	50 244	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176	5 462	176	51 984	
	Total général (I + II + III)	180	248 844	180	231 399	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	20 000	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS PACE PARTICIPATIONS**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 6 2 0 1 9		13 1 0 1 2 0 1 8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	{ services * }	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits		0	230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		0	232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		659	234	
	Variation de stock (marchandises) *		(659)	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : mobilier } - immobilier		34 548	242	1 288
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * } 243 577		712	244	571
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		554	252	
	Dotations aux amortissements *		252	254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259		0	262	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				
Total des charges d'exploitation (II)		36 066	264	1 859	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(36 066)	270	(1 859)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		50 035	280	40 000
	Produits exceptionnels (IV)		330 889	290	
	Charges financières (V)			294	935
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347		222 892	300	
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			121 967	310	37 206
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			121 967	312	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 127		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				350
					144 300
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 22 333
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 59 285				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 22 333

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 248 843.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 121 966.52 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, couvrant la période du 01/02/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

Néant.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			3 790
TOTAL			3 790
Autres participations	220 000		
Autres titres immobilisés	192		
Prêts, autres immobilisations financières	2 700		
TOTAL	222 892		
TOTAL GENERAL	222 892		3 790

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			3 790	
TOTAL			3 790	
Autres participations		220 000		
Autres titres immobilisés		192		
Prêts, autres immobilisations financières		2 700		
TOTAL		222 892		
TOTAL GENERAL		222 892	3 790	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		252		252
TOTAL		252		252
TOTAL GENERAL		252		252

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	252				
TOTAL	252				
TOTAL GENERAL	252				

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 30/06/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45	45	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 872	6 872	
Débiteurs divers	30 000	10 000	20 000
TOTAL	36 929	16 929	20 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 907	4 907		
Personnel et comptes rattachés	549	549		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6		
TOTAL	5 462	5 462		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 780
Dettes fiscales et sociales	549
Total	4 329

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 15 octobre 2019

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2019

LA PRESIDENCE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'LA PRESIDENCE,'.

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 15 octobre 2019

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2019

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à **121.966,52 €**, comme suit :

– Virement aux associés, à titre de dividendes	
Soit la somme de.....	70.000,00 €
– Virement du solde au compte « AUTRES RÉSERVES »	
Soit la somme de.....	51.966,52 €
	121.966,52 €

Le compte « AUTRES RÉSERVES » présentera ainsi un solde créditeur de **167.881,88 €**.

Le dividende brut unitaire s'élèvera ainsi à CENT QUARANTE EUROS (140,00 €) l'action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes continuent de supporter l'année de leur versement un prélèvement forfaitaire non libératoire qui s'aligne désormais sur le prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (art. 117 quater, I-1 et 125 A, III bis modifiés du CGI).

En application de l'article 242 quater du CGI, peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de

l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'imposition définitive des dividendes est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite par l'associé l'année qui suit leur perception. L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera imputé sur l'impôt dû, et restitué en cas d'excédent. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement. Enfin une fraction de la CSG restera par ailleurs déductible.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 70.000 € soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Après retenue à la source du prélèvement forfaitaire unique, à concurrence de 17,20 % quant aux prélèvements sociaux, et du prélèvement obligatoire et forfaitaire en matière d'impôt sur les revenus, à concurrence de 12,80 %, il sera versé aux associés, la somme d'environ **98,00 €** par action.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., le Président rappelle que les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices sociaux et du présent exercice social, ont été les suivants :

Exercice clos	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
AGE 06.12.2018	58.000,00 €		
31.01.2018	NEANT		
31.01.2017	NEANT		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

LA PRESIDENCE,

